Ensemble, ne rien lâcher !

Sommaire Mars 2018 **:**

- Le 8 mars , c'est toute l'année !
- Refusons la sélection à l'Université
- Echos des BIB
- CHSCT
- Télétravail
- Société

la cgt FERC SUP

Combattre pour l'égalité des droits

Précarité, salaires, harcèlement : l'égalité au travail est un objectif, pas encore une réalité !

En 2018, les femmes en France sont toujours payées 26% de moins que les hommes. Comme si elles arrêtaient tous les jours d'être payées à 15h40.

Rejoignez la grande mobilisation du 8 mars partout dans le monde pour défendre les droits des femmes et exiger des mesures contre les violences sexistes et sexuelles.

Loi Vidal ● Sélection et ParcourSup

Après avoir orchestré une puissante campagne médiatique stigmatisant tout à la fois le dispositif *Admission PostBac* (APB), le tirage au sort institué dans les filières dites en tension sous le gouvernement précédent et l'échec des étudiant-e-s issus des Bac Pro à l'université, le gouvernement Macron/Philippe/Vidal a décidé d'imposer la sélection à l'entrée à l'université.

Déjà instaurée pour l'entrée en Master lors du quinquennat précédent, la sélection à l'entrée en Licence est l'une des premières mesures prise par ce gouvernement qui prépare parallèlement la réforme du Baccalauréat.

GRENOBLE : Barrage policier à l'entrée du CA

*** Communiqué des élu-e-s CGT FERCSup, FSU, Solidaires, UNEF et Licorne**

La présidence de l'UGA a cru bon, pour la deuxième fois cette année, de devoir faire appel aux forces de l'ordre pour « protéger » la tenue du CA du 16 février 2018 contre les étudiants venus l'interpeller sur la réforme ORE (Orientation et Réussite des Etudiants) et sa mise en œuvre locale.

Plus d'une quinzaine de gendarmes mobiles et de policiers nationaux étaient positionnés devant l'entrée et à l'arrière du bâtiment dans lequel le CA, délocalisé sur le site santé à la dernière minute, devait se tenir.

La décision de la présidence de l'Université de recourir systématiquement aux forces de l'ordre tranche singulièrement avec ses déclarations d'ouverture, de dialogue et de défense de la démocratie, démocratie mise à mal dans la mise en œuvre anticipée du projet ORE sans consultation des conseils de composantes et a fortiori sans prise en considération des motions de départements s'y opposant.

Nous n'avons rien à craindre d'étudiants qui demandent que le débat s'engage et que des clarifications soient apportées par la présidence de l'université sur ses orientations : c'est le sens de la demande portée par les représentants des étudiants en déclaration liminaire du CA de vendredi.

Nous, élus représentants des étudiants et des personnels, refusons - et refuserons - de siéger sous barrage policier. Nous attendons une autre réponse de la présidence face aux demandes légitimes des personnels et des étudiants.

Actu BIB

Quand les mesures du service RH vont à l'encontre du bon sens et du bien-être au travail

Le syndicat FercSup CGT ainsi que le CHSCT de l'Université sont de plus en plus sollicités en urgence par des collègues désorienté-e-s voir choqué-e-s par les décisions prisent par la Présidence au niveau de leur carrière et de leur affectation.
Pour exemple, citons les Bibliothèques :

Une collègue d'une des bibliothèques que l'on appellera "A" est appelée en "renfort" pour remonter le moral et dynamiser l'équipe de la bibliothèque que l'on appellera "B" :

Elle accepte sa mobilité pour aller travailler à quelques kilomètres plus loin, sur le site de la bibliothèque B.

Ses supérieur-e-s hiérarchiques reconnaissent toutes et tous que son intervention et sa présence dans le service sont bénéfiques pour l'équipe de la Bibliothèque "B". Sa mission est donc parfaitement remplie.

Cette collègue a été promue en catégorie B, sur liste d'aptitude validée en CAPN.

Décision du service RH (et donc de la Présidence !) : Nommer cette collègue dans une autre bibliothèque que l'on appellera "C" située à plus de 40 kms de son domicile !

Autre exemple : Un départ à la retraite libère un poste de bibliothécaire en Savoie.

Un agent ITRF et non pas bibliothécaire est immédiatement affecté sur le poste. Aucune information officielle n'est parvenue aux personnels des bibliothèques. Pendant ce temps, un collègue BIB parcourt chaque jour plus de 80 kms aller-retour pour se rendre dans sa bibliothèque d'affectation avec un salaire de catégorie C.

La valse à 3 temps des CDD : Des pleins temps sont morcelés décomposés en tiers temps, en mi-temps, en temps partiels. Cette gestion du personnel a pour conséquence l'augmentation de la précarité d'emplois des agents et le mal être au travail s'amplifie.

Nos mandaté-e-s CGT au CHSCT

A l'Université Savoie Mont Blanc, les mandaté-e-s FERCSUP CGT au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail exercent une activité de veille et de surveillance du bon respect de la règlementation et des conditions de travail.
En participant à des visites de services, des enquêtes, ils proposent leur analyse et participent à l'amélioration des actions de prévention.

Les mandaté-e-s FERCSUP CGT :
Site d'Annecy : Florence de Chanaleilles, Catherine Adloff, Pierre Boukhalfa
Site du Bourget du Lac : Laurence Desloges

Parce que nous n'avons qu'une vie,
parce que nous passons beaucoup de temps au travail, parce qu'il n'est jamais normal d'être usé, abimé, blessé par le travail, parce qu'au travail le risque zéro n'existe pas.
La santé au travail ne doit jamais se négocier.
40 pages pour mieux comprendre le CHSCT : télécharger au format pdf le hors-série du *Lien*.

TELETRAVAIL

L'arrêté relatif au télétravail dans l'Enseignement supérieur a été publié le 3 novembre dernier.

Chaque établissement doit donc désormais mettre en œuvre localement les dispositions après consultation du comité technique.

Sur le fond, la FERC CGT émet des réserves lourdes sur le télétravail.

Le télétravail peut certes constituer une amélioration des conditions de travail pour certains personnels, avec la diminution du temps de transport, ou des facilités pour les personnels en situation de handicap, notamment. La FERC CGT y est très attentive.

Toutefois, les risques de désocialisation du travail, de réductions des collectifs de travail, de manque d'encadrement, de surcharge de travail, d'intrusion de l'employeur dans l'espace privé des salarié-e-s… ne sont pas levés.

Il a fallu des interventions nombreuses et répétées notamment de la FERC CGT, pour que le ministère accepte de modifier partiellement les dispositions initiales qui faisaient porter toute la responsabilité sur les personnels.

La FERC CGT avait déposé des amendements pour redonner à l'employeur public ses responsabilités et un autre qui vise à cadrer le temps de télétravail et éviter ainsi les possibilités de surtravail :

« Il ne peut être demandé à l'agent-e en télétravail un volume horaire de travail supérieur à celui effectué par les agent-es sur site ce qui implique, notamment, que l'employeur est tenu au respect des maxima de durée de travail autorisés. En conséquence et par principe, les délais d'exécution de la charge de travail doivent permettre à l'agent-e en télétravail de respecter les temps de repos réglementaires. Le travail de nuit, de week-end et de jour férié ne peut être demandé à l'agent-e. L'employeur ne peut pas contacter l'agent-e en dehors des heures de travail réglementaires. La quantité de travail demandée à l'agent-e en télétravail ne saurait excéder le volume de travail normal réalisable sur l'horaire prévu. ».

Les amendements formulés par la FERC CGT ont pour la plupart été rejetés par le Ministère.

Comité technique ministériel :

Vote sur le projet d'arrêté définissant les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les personnels du ministère :

- Pour : SNPTES (3), CFDT (3), UNSA (2)
- Contre : CGT (3), FO (1), SUD (1)
- Abstention : FSU (2)

Télétravail : ★ l'OIT pointe les risques et préconise un « droit à la déconnexion »

S'il offre à première vue beaucoup d'avantages, comme un gain de temps et d'argent sur les transports et une vie de famille plus équilibrée, un rapport de l'Organisation internationale du travail et Eurofound, une agence de l'Union Européenne, s'appuie sur des recherches menées dans 15 pays, estime **qu'à forte dose, il peut nuire à la santé.**

Le rapport souligne « la tendance à induire un allongement de la durée du travail, à créer un chevauchement entre le travail salarié et la vie privée et à entraîner une intensification du travail ». **« 41 % des employés très mobiles font état de niveaux élevés de stress, comparés à 25 % chez ceux qui travaillent tout le temps au bureau »,** indique l'étude.

En outre, 42 % des personnes travaillant en permanence à domicile et 42 % des télétravailleurs très mobiles déclarent se réveiller plusieurs fois par nuit, alors qu'ils ne sont que 29 % chez les personnes employées sur leur lieu de travail. Jon Messenger, co-auteur du rapport, souligne les avantages du télétravail à temps partiel qui permet aussi de garder le contact avec les autres collègues.

« L'équilibre idéal semble être 2 à 3 jours de travail à domicile », a-t-il dit lors d'une conférence de presse à Genève. « Peut-être que les sociétés devraient y recourir plus souvent, car cela a des effets positifs, non seulement pour les employés mais également pour l'employeur », a-t-il souligné.

Le rapport préconise par ailleurs un « droit à la déconnexion » qui est, rappelons-le, une revendication portée par l'Ugict-CGT.

Dans les semaines à venir les organisations syndicales seront consultées sur le dispositif propre à l'Université de Savoie, nous ne manquerons pas de vous tenir informé-e-s.

SOCIETE

Une première victoire pour les réfugié-e-s du campus grenoblois !

"En matière d'immigration et de droit d'asile, Emmanuel Macron va plus loin que ce que la droite a pu faire" (Twitter, 03/01/18). Le compliment vient du maire de Nice Christian Estrosi, ancienne figure du sarkozysme à présent sous le charme de Macron. Face à cette politique répressive, les réfugié-e-s survivent en France comme ils le peuvent. Parmi les solutions de fortunes, certain-e-s trouvent asile dans des bâtiments universitaires vides. En décembre c'était le cas à Nantes, Lyon et Grenoble, grâce notamment à la solidarité de beaucoup de collègues et militant-e-s. A Grenoble, le CA a voté le 11 janvier dernier que la soixantaine de réfugié-e-s puisse rester au Patio jusqu'au 31 mars, fin de la trêve hivernale. C'est une bonne nouvelle que la tentation de faire appel aux forces de l'ordre ne l'ait pas emportée, c'est une victoire de la solidarité qui s'est exprimée sur le campus de Saint Martin d'Hères. Et après le 31 mars ? Tant qu'une solution de relogement digne ne sera pas proposée par la préfecture de l'Isère, il faut continuer à défendre l'hébergement des réfugié-e-s à l'université. Nos solidarités n'ont pas de frontières !

*les auteur-e-s des textes et citations précédés d'un astérique n'ont pas jugé utile de rédiger en écriture inclusive, gageons qu'ils ou elles ne tarderont pas à le faire !"

A noter sur son agenda :

LE 22 MARS 2018
PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS
Défendons
toutes et tous
la Fonction publique !

Ce journal est le vôtre, n'hésitez pas à nous écrire
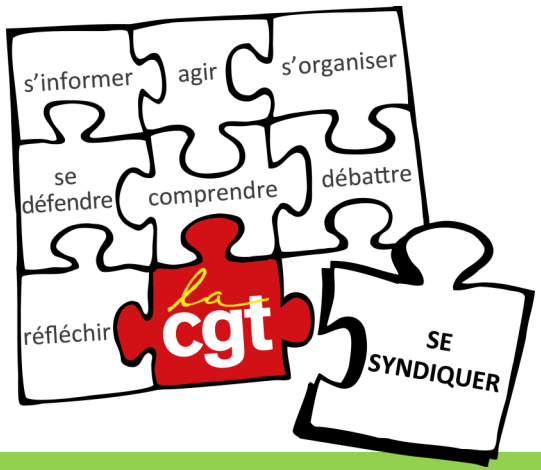
Syndicat.cgt@univ-smb.fr